

DEC151398INP

Décision portant nomination de M. Luc Frappat aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR5108 intitulée « Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique théorique (LAPTH) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC142135DGDS en date du 18 décembre 2014 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°5108 intitulée « Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique théorique (LAPTH) » et nommant M. Fawzi Boudjema directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} juin 2015, M. Luc Frappat, professeur d'université de classe exceptionnelle à l'Université de Savoie, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, en remplacement de M. Fawzi Boudjema, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 juillet 2015

Pour le président et par délégation,
le directeur général délégué à la
science
Philippe Baptiste